

'année 2002 marque le début de la quatrième décennie depuis que la communauté internationale a jeté les fondements — c'était en 1972 — d'une action collective à l'échelon mondial visant à remédier aux atteintes à l'environnement. En 2002, la situation d'un des trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, est des plus précaires en raison des pressions qu'exerce sur lui une population qui compte aujourd'hui plus de 6 milliards d'individus. On sousestime souvent l'importance de l'environnement, alors qu'il est la base même de la survie et du développement des hommes. Ce troisième pilier pourrait très bien s'écrouler si l'on n'entreprend pas d'urgence de remédier aux conséquences dévastatrices de l'action exercée par l'homme, à savoir :

- La présence toujours plus envahissante de polluants dans l'atmosphère;
- La détérioration des sols sur une grande échelle ;
- La destruction de la forêt et son dépérissement ;
- Les menaces qui pèsent sur la diversité biologique ;
- La diminution constante de l'approvisionnement en eau douce et la détérioration de la qualité de celle-ci ; et
- L'épuisement des ressources marines.

L'environnement se trouve assiégé. Faute d'amorcer de profonds changements, à court et à long terme, le développement durable demeurera une chimère perdue dans la brume d'un horizon lointain. Le développement durable appelle une démarche équilibrée. Les trois piliers sur lesquels il repose — le pilier social, le pilier économique et le pilier environnemental — sont interdépendants et essentiels au même titre. Si l'on en néglige un, et c'est trop souvent le cas du pilier environnemental, non seulement on pèche par courte vue, mais on se retrouve dans une impasse. Dans sa chute, le pilier environnemental entraînera les deux autres piliers du développement durable, deux piliers d'aspect plus charismatique auxquels les décideurs partout dans le monde sont particulièrement attentifs.

L'avenir a déjà commencé

Les quatre disparités qui séparent aujourd'hui les nantis et les démunis ne cessent de s'approfondir. Elles avaient été mises en évidence dans l'évaluation GEO-3 et ont été examinées dans les conclusions du chapitre 2. Il s'agit des disparités suivantes :

- La disparité environnementale ;
- La disparités des politiques ;
- Le fossé de la vulnérabilité ; et
- La disparité des modes de vie.

Ces disparités menacent gravement le développement durable. Comme cela ressort de l'évaluation de l'environnement faite dans les chapitres précédents, nous sommes de plus en plus conscients de l'importance de l'environnement, mais le résultat du combat engagé pour le préserver est mitigé. Il y a des succès remarquables et des échecs retentissants. Au cours des 30 dernières années, des ressources humaines et financières massives ont été investies pour exploiter l'environnement. D'autre part, grâce à la recherche, les hommes comprennent mieux aujourd'hui la complexité des processus environnementaux.

Des mesures ont été prises pour apporter une solution dans de nombreux domaines. Des objectifs précis ont été fixés et atteints dans certains de ces domaines, comme l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone, mais les résultats ont été maigres dans d'autres domaines, comme l'adoption d'objectifs plus exigeants en matière de réduction des émissions anthropiques de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto. On est convenu que de nombreuses autres initiatives étaient indispensables pour atténuer la disparité des modes de vie et réaliser un développement durable, notamment :

- Atténuation de la pauvreté. La communauté internationale s'est fixé pour objectif de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de personnes dans le monde (22 % aujourd'hui) qui ne disposent même pas d'un dollar par jour pour vivre. Pour la plupart des pauvres, la vie quotidienne dépend beaucoup plus étroitement de l'environnement que ce n'est le cas pour les nantis, un environnement sain et productif étant un des rares moyens de sortir de la pauvreté. Tant que la pauvreté continuera d'être le lot de millions de personnes de par le monde et que l'environnement ne sera pas au coeur des préoccupations des décideurs, le développement durable ne sera qu'un idéal inaccessible.
- Réduire la consommation excessive des nantis. Tant que les 20 % les plus riches de la terre consommeront plus de 86 % des ressources, le développement durable aura peu de chances de se réaliser. Les poches de richesse ainsi ménagées dans un océan de pauvreté ne peuvent qu'exacerber les tensions et aboutir à une surexploitation des ressources.
- L'amélioration de la gouvernance revêt de plus en plus d'importance, non seulement aux niveaux institutionnel et national, mais également au niveau mondial, les disparités entre le Nord et le Sud accentuant souvent les oppositions et l'intransigeance lorsqu'il s'agit de s'accorder sur des mesures propres

- à assurer une gestion efficace de l'environnement.
- Le financement approprié des programmes en faveur de l'environnement est un facteur des plus importants. L'insuffisance des ressources n'est pas étrangère au fait qu'Action 21 marque le pas, et l'inaction dans ce domaine risque de saper ce programme pour un avenir viable.
- L'annulation de la dette, en particulier celle des pays pauvres lourdement endettés, est également un facteur important dans un monde où les pays débiteurs consacrent souvent au remboursement de la dette davantage de devises qu'ils n'en gagnent. L'endettement conduit souvent à la surexploitation de l'environnement. Tant que cette situation existera, la voie du développement durable a toutes les chances de rester fermée pour nombre de pays débiteurs.

Le changement environnemental amplifie l'impact sur les individus de beaucoup de processus complexes, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux. La vulnérabilité humaine a été mise en évidence dans le chapitre 3, qui souligne que chacun subit les conséquences, d'une façon ou d'une autre, du changement environnemental, la principale différence résidant dans la capacité d'y faire face, et cette différence signifie que les pauvres sont généralement plus vulnérables. Cet écart en matière de vulnérabilité sape le développement durable. La vulnérabilité face au changement environnemental englobe la qualité de l'environnement, les menaces qui pèsent sur celui-ci, et les stratégies de lutte mises en oeuvre par les individus et les collectivités aux niveaux local, national ou régional. En réduisant l'écart en matière de vulnérabilité, on ferait un pas immense en faveur du bien-être et de la sécurité de millions d'êtres humains.

L'atténuation et l'élimination de la pauvreté ne peuvent se concevoir en dehors d'une gestion écologiquement rationnelle, ce qui pose le problème des droits de propriété et du droit d'usage, celui des services de base à fournir pour préserver l'environnement, celui de l'infrastructure adéquate et celui du financement du développement et des activités environnementales. À cet égard, les donateurs pourraient envisager de soutenir directement les initiatives locales, notamment celles axées sur le développement durable, par le biais de financements accessibles aux groupes à faible revenu, défavorisés et vulnérables.

Il importe que les individus et les pays riches acceptent de modifier leurs niveaux de consommation. La prospérité est étroitement liée à la capacité de résoudre les problèmes environnementaux, mais elle est aussi un des facteurs de la consommation excessive, qui est à l'origine d'autres problèmes ayant des impacts bien plus importants. Des préoccupations d'ordre économique et politique ont entravé les tentatives faites pour modifier les

modes de consommation par le biais de politiques et d'instruments nouveaux. Il importe de faire comprendre aux intéressés que la modification des modes de consommation ne se fait pas nécessairement au détriment de la qualité de la vie et qu'elle peut même avoir le résultat inverse. On peut affirmer sans se tromper que c'est bien le cas, mais il reste encore à coordonner les efforts pour faire passer ce message. Le changement des mentalités doit aller de pair avec une meilleure prise de conscience de la responsabilité que l'on assume vis-à-vis des impacts environnementaux et sociaux et avec l'élaboration d'une éthique de la consommation.

La fourniture de ressources financières ne peut atteindre pleinement son résultat s'il n'existe pas des capacités suffisantes. Le renforcement de certaines capacités et, davantage encore, l'aptitude à mobiliser les capacités et à les retenir afin de freiner l'exode des compétences sont indispensables pour assurer une gestion plus efficace de l'environnement et la participation de la population. Il faut être particulièrement attentif à faire de la création des capacités une tâche commune et non une décision imposée d'en haut ou venant du Nord pour s'appliquer au Sud. Grâce au renforcement de leurs capacités, les régions en développement seront mieux à même de faire face à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes, qui ont aggravé leur vulnérabilité.

Voici quelques-uns des défis supplémentaires liés à l'environnement auxquels les décideurs devront faire face à tous les niveaux au fil des prochaines décennies :

- Beaucoup de personnes, surtout dans les pays en développement, dans les villes comme dans les campagnes, n'ont toujours pas accès à l'eau potable et à un assainissement adéquats, à une bonne qualité de l'air ambiant et à l'intérieur des habitations, à une énergie plus propre et à la gestion des déchets. Cette situation continue d'être une source de détérioration des ressources naturelles, de mauvaise santé et de vulnérabilité aux dangers environnementaux.
- Il va falloir résoudre les conflits dont font l'objet la propriété et la gestion des ressources communes comme l'eau, l'air, la terre, les forêts et les océans.
- Au nombre des questions d'environnement extrêmement complexes qu'il reste à régler figurent la présence croissante de produits toxiques persistants, la manutention, l'élimination et l'évacuation dans des conditions de sécurité des déchets chimiques, les sources diffuses de pollution, la gestion des bassins transfrontières et des eaux partagées, ainsi que la concentration excessive d'azote dans l'atmosphère.
- Les changements climatiques causeront inévitablement des dommages à moyen et à long terme (îles de faible altitude et zones côtières,

- écosystèmes arides et semi-arides, catastrophes environnementales d'amplitude et d'intensité croissantes). Les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, seront probablement le plus touchés par de tels changements climatiques et les moins en mesure de s'y adapter.
- L'impact sur l'environnement mondial (empreinte écologique) des pays développés et des îlots de prospérité situés ailleurs est plus important que celui des pauvres des pays en développement, mais le développement économique ultérieur et l'accroissement de la population dans cette dernière partie du monde vont probablement accroître considérablement l'impact sur l'environnement.

Rôle de l'information

L'information, qui est le fondement du développement durable, joue un rôle essentiel dans la planification et la prise de décisions. Faute de s'appuyer sur une information et des données fiables, les décisions seront tout au plus des approximations et elles seront probablement prises à mauvais escient. Contrairement aux données économiques et sociales, qui sont largement accessibles et relativement fiables et bien assimilées, les informations et données de qualité, complètes et actualisées sur l'environnement sont rares, et il peut être difficile de trouver la « bonne » information, les données dans ce domaine étant plus difficiles à se procurer et coûtant plus cher. Il est plus difficile également de trouver des indicateurs qui rendent compte de la complexité de l'environnement et de la vulnérabilité humaine au changement environnemental. Pour tous les pays, l'acquisition de données concernant l'environnement demeure une nécessité impérieuse.

Malgré les difficultés, le consensus scientifique fondé sur les connaissances et données les plus pertinentes, toutes partiales et limitées qu'elles puissent être parfois, s'est avéré être d'un grand secours pour appeler l'attention de la communauté internationale sur l'environnement et l'inciter à agir. La recherche et le suivi concernant l'environnement ont beaucoup progressé ; il importe toutefois que ces efforts se poursuivent et s'intensifient pour assurer un flux d'information actualisé et fiable. Cette information permettra de mettre en place un système d'alerte rapide sur les catastrophes et sur les nouvelles questions qui apparaissent, ainsi que sur les facteurs qui déterminent la vulnérabilité face aux changements écologiques.

La fourniture d'information ne peut qu'être facilitée par les facteurs suivants :

- Des systèmes de contrôle et d'observation structurés et imbriqués faisant appel à des satellites mondiaux pour la collecte de données actualisées et fiables sur l'environnement et utilisant des unités de mesure et une terminologie harmonisées.
- Un système d'information sur l'environnement qui soit efficace et acceptable par tous, qui s'appuie sur un ensemble harmonisé de données, d'indicateurs et d'indices et qui soit fortement intégré dans des systèmes d'information socioéconomique afin de fournir des informations de base aux décideurs.
- Une utilisation optimale de l'Internet en tant que moyen peu coûteux et efficace d'échanger des informations de par le monde.
- Des indicateurs et indices aptes à saisir les tendances durables en matière d'environnement et celles qui concernent la vulnérabilité face au changement environnemental.
- Des instruments permettant de créer une base de connaissances accessible aux décideurs dans le domaine de l'environnement.
- Une présentation dans une forme facilement compréhensible pour les décideurs de données et d'informations complexes.

Modifier les politiques et renforcer leur application

Les orientations générales qui suivent, fondées sur l'évaluation GEO-3 du PNUE et sur une vaste consultation des experts et des parties prenantes, constituent l'esquisse des initiatives qu'il faut prendre dès aujourd'hui pour fixer le cap pour les 30 prochaines années et au-delà. Il faut prévoir des mesures à de nombreux niveaux. Les propositions d'action qui suivent peuvent concerner plusieurs niveaux ou certains niveaux seulement; il s'agit d'un aide-mémoire à partir duquel il faudra faire des choix. En matière d'élaboration de politiques, il est essentiel d'adopter une démarche équilibrée qui mène à un développement durable en donnant à chacun des trois piliers tout le poids et l'importance qu'il mérite; en ce qui concerne l'environnement, cela signifie qu'il faut l'intégrer et, de marginal qu'il était jusqu'ici, le placer au coeur du développement. Comment cela peut-il se faire ?

Repenser les institutions

Nombre d'institutions environnementales ont été conçues à l'origine dans des conditions et à des fins autres que celles d'aujourd'hui. Elles doivent être adaptées à des rôles et partenariats nouveaux, surtout parce qu'il faut prévoir des niveaux d'action multiples et connexes, allant du niveau mondial au niveau local, et diffuser l'exercice des responsabilités dans la société civile. Beaucoup d'institutions manquent de capacités humaines et de financement; cela limite leur potentiel alors que les problèmes environnementaux vont en augmentant. Ces questions doivent trouver une solution pour permettre aux institutions de remplir leurs obligations actuelles et de faire face aux questions environnementales qui se profilent à l'horizon.

Les objectifs à réaliser

- Réformer, rationaliser et renforcer les institutions environnementales existantes. L'accent devra être mis sur la souplesse, l'adaptabilité et la création de capacités adéquates.
- Renforcer les passerelles reliant le niveau mondial au niveau local et, partout où cela est possible, confier aux autorités locales tout ce qui concerne la mise en oeuvre.
- Rationaliser les mandats liés à l'environnement qui sont confiés à de nombreuses organisations et conventions internationales et qui aboutissent à des doubles emplois, à une mauvaise répartition des responsabilités et à des difficultés en matière de partage de l'information.
- Encourager des synergies entre les institutions publiques, les groupes de réflexion et le secteur privé afin de faciliter l'échange d'idées, de capacités et de compétences.

Renforcer le cycle de l'élaboration des politiques

Les méthodes les plus accomplies en matière de gestion de l'environnement se fondent sur des politiques incorporant une batterie de principes qui ont été éprouvés et mis à l'épreuve. Il faut faire en sorte que les processus d'élaboration des politiques écologiques soient plus rigoureux, systématiques et intégrés et qu'ils produisent des politiques adaptées au terrain et à la situation locale. À cet effet, il faut mieux comprendre les incidences pour l'environnement des processus décisionnels, être mieux informés de la qualité de la gestion, établir des priorités, fixer des buts, des objectifs et un calendrier, et mettre au point des outils permettant de contrôler l'état d'avancement et d'évaluer les résultats.

L'élaboration de politiques environnementales constitue un processus dynamique et itératif qui englobe l'évaluation des problèmes et des options, la fixation d'objectifs et la formulation de politiques, puis la mise en oeuvre, le suivi, l'examen, l'évaluation, ainsi que la réévaluation et l'ajustement périodiques. Faute de boucler la boucle et de compléter le cycle, il n'est pas possible de déterminer si les politiques atteignent l'objectif poursuivi ni de procéder à des ajustements judicieux. Des politiques environnementales efficaces font partie de la politique générale et devraient trouver leur place dans tous les secteurs politiques et les niveaux de gouvernement, surtout à celui de la prise de décisions économiques. Des plans nationaux et des stratégies en matière de durabilité efficaces sont élaborés conjointement par les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé ; ils incorporent des initiatives diverses et les meilleures pratiques nationales. Pour arriver à ce résultat, il faut déplacer l'accent mis sur la protection de l'environnement pour passer à la notion plus large de gestion durable des ressources.

Propositions d'action

Améliorer le suivi de la mise en oeuvre des politiques

Sur le plan international :

- Appuyer l'Initiative mondiale en matière d'établissement des rapports et encourager davantage de pays à y adhérer;
- Soutenir les efforts internationaux visant à mieux faire appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et renforcer les capacités requises pour mettre en place des régimes nationaux dans ce domaine;
- Promouvoir un dialogue constant entre la communauté internationale et la société civile par le biais d'un forum ouvert afin d'examiner ensemble les grandes orientations écologiques pertinentes, d'échanger des idées et de faire des recommandations.

Au sein de la société civile :

- Renforcer le suivi existant en matière de volonté politique et de réalisation, continuer l'action de sensibilisation aux préoccupations environnementales et jouer le rôle de « sonnette d'alarme » du secteur privé, des pouvoirs publics et des organisations internationales;
- Encourager la responsabilité individuelle et fournir le chaînon manquant entre la population et l'élaboration des politiques ;
- Appuyer les initiatives du secteur privé portant sur l'établissement de normes et de rapports concernant le respect de l'environnement, comme la publication volontaire d'informations concernant la lutte contre la pollution, la protection des ressources environnementales et la promotion du développement durable.

Fournir un cadre politique international

La fragmentation, les doubles emplois et les chevauchements qu'on observe dans les AME traduisent le fait qu'ils sont nés au jour le jour, chaque fois qu'un nouveau problème venait à se poser. Pour beaucoup de gouvernements, les réunions auxquelles il faut participer et les rapports qu'il faut établir sont trop nombreux et excèdent leurs capacités, le niveau de conformité étant tout au plus parcellaire. À long terme, il est nécessaire d'adopter une approche différente, consistant à créer un corps de législation environnementale internationale qui soit cohérent; entre-temps, des initiatives à court terme peuvent contribuer à un fonctionnement plus efficace du système.

Propositions d'action

Renforcer la législation environnementale internationale et la faire mieux respecter

- Intensifier l'échange d'informations afin de favoriser la coordination entre des accords connexes :
- Tenir des réunions conjointes des conférences des Parties ou des organes scientifiques consultatifs d'AME connexes, comme ceux concernant le changement climatique et l'ozone :
- Créer des systèmes de financement communs des secrétariats des AME et coordonner leur action régionale;
- Revitaliser les mécanismes régionaux et mondiaux des AME qui ont fait leurs preuves dans le passé mais ont été négligés;
- Encourager les ONG, les groupes d'action et les organisations régionales et internationales à promouvoir les conventions parmi leurs membres pour qu'elles deviennent de véritables instruments de politique;
- Charger le PNUE de renforcer la coordination des accords multilatéraux sur l'environnement;
- Concevoir un système pour l'établissement de rapports nationaux concernant les conventions internationales afin d'établir des liens étroits entre celles-ci et les politiques et programmes nationaux;
- Formuler des règles transparentes en matière de suivi, mettre au point des procédures et des régimes pour l'examen et la révision des engagements, la médiation des conflits et la fourniture, sur demande, d'avis scientifiques, techniques et économiques;
- Assigner des responsabilités et obligations partagées mais différenciées au titre des AME, de manière à ce que les États riches soient davantage tenus à agir que les États pauvres :
- Permettre aux institutions internationales et régionales de se saisir des différends environnementaux et les encourager à appliquer des sanctions à l'égard des parties qui ne se conformeraient pas à leurs décisions afin de renforcer l'efficacité des accords internationaux;
- Mettre en place des procédures transparentes et applicables en cas de non-respect des AME existants.

Mettre le commerce au service du développement durable

Les barrières tarifaires dressées par l'Occident retardent la réalisation de la croissance économique des pays en développement et les empêchent de financer leur développement durable. Le régime des échanges mondiaux et les progrès de la mondialisation peuvent constituer une menace pour l'environnement, mais ils peuvent aussi fournir des mécanismes et des incitations dans la perspective d'un développement durable. Le libre-échange ouvre de nouvelles voies aux flux de capitaux, à la technologie et au travail dont les pays en développement peuvent bénéficier. Il faut prendre garde toutefois que la libéralisation des échanges ne sape les bases de la politique de protection de l'environnement et ne crée des «paradis du pollueur», faute d'avoir mis en place des poids et des contrepoids.

Il faut donc imaginer un système de commerce durable entendu comme étant un échange international de biens et de services qui rapporte des dividendes sociaux, économiques et environnementaux et satisfasse les critères de base du développement durable. Pour concilier avec succès le commerce, l'environnement et le développement, il faut satisfaire trois exigences fondamentales :

- L'exigence de transparence ;
- L'exigence d'équité et de loyauté, surtout pour permettre aux pays et aux parties prenantes historiquement tenus à l'écart des avantages du commerce de bénéficier réellement de celui-ci;
- La nécessité de garantir que les avantages sociaux et écologiques favorisent durablement la capacité d'innovation des pays en développement.

Propositions d'action

Modifier le système des échanges au profit de l'environnement

- Mener des recherches sur des questions comme :
 - L'impact de la libéralisation des échanges sur l'environnement et le bien-être des hommes;
 - L'impact d'un commerce écologiquement et socialement durable sur les collectivités et l'environnement;
- Tirer les enseignements d'expériences antérieures comme celles acquises depuis 1994 par la Commission nord-américaine pour la coopération en matière d'environnement qui est chargée d'appliquer le volet écologique de l'ALENA;
- Renforcer l'accent mis sur le développement durable dans les politiques commerciales;
- Élaborer des principes directeurs pour les organes qui accordent des crédits à l'exportation.

La technologie au service de l'environnement

De nouvelles technologies prometteuses peuvent aider à garantir des biens et services essentiels, surtout aux pauvres des pays en développement, mais elles demeurent en grande partie livrées aux intérêts commerciaux des pays développés. Des technologies environnementales dans le domaine de l'eau et de l'énergie (énergie éolienne et solaire, piles à combustible), le recyclage, la biotechnologie et l'agriculture écologique ouvrent tous des perspectives des plus intéressantes. Encore faut-il savoir comment tirer le mieux parti de ces innovations, transférer les technologies, à des coûts abordables, à ceux qui en ont besoin et leur donner une place dans la mise au point des technologies. Les pays en développement doivent devenir des « partenaires du processus » de la technologie et non des « partenaires des produits » de la technologie.

Les nouvelles technologies offrent des perspectives extraordinaires du point de vue environnemental et social, à condition de savoir gérer les risques qu'elles comportent par ailleurs. Le tout est de créer les capacités, de mettre au point les méthodes permettant d'évaluer ces risques, fixer des « règles de conduite » et faciliter un transfert approprié des technologies. Il faudra s'appuyer en ce sens sur le

Transfert de technologie : les enseignements du Protocole de Montréal

Le transfert de technologie a été effectué avec succès par le biais du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. L'analyse d'études de cas a permis de dégager les enseignements ciaprès :

- Le transfert de technologie est un processus fondé sur la coopération: il faut pouvoir compter sur la collaboration active, le partenariat et des synergies entre toutes les parties prenantes;
- Ce processus ne peut se dérouler dans le vide et exige un environnement propice, les pouvoirs publics et l'industrie prenant en ce sens des mesures alliant, au besoin, l'incitation et la dissuasion;
- Le transfert de technologie doit être compatible avec les programmes nationaux;
- Les projets doivent faire l'objet d'une planification intégrée qui tienne compte des conditions locales, ainsi que des exigences et capacités des entreprises bénéficiaires;
- Les forces du marché jouent un rôle déterminant, soit qu'elles entravent, soit qu'elles facilitent le transfert de technologie;
- Les nouvelles technologies doivent, autant que possible, compléter les technologies autochtones;
- La formation joue un rôle essentiel;
- La sensibilisation de l'opinion permet d'obtenir l'appui de celleci :
- Les grandes orientations politiques doivent être tracées clairement.

principe de précaution, les principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur, l'ouverture à tous de l'information, y compris celle qui concerne les risques, l'évaluation de l'impact des technologies et l'analyse du coût-bénéfice de l'adoption d'une technologie.

Il va falloir explorer plusieurs voies:

- Imaginer des mesures d'incitation respectueuses des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce;
- Transférer les technologies aux pays en développement et aux collectivités pauvres sur la base de conditions préférentielles; et
- Investir dans des technologies de substitution appropriées et écologiquement plus rationnelles, en alliant la sagesse autochtone traditionnelle et la science de pointe.

Imaginer des moyens d'intervention au service de l'environnement

Parallèlement à la législation, qui est le pilier de la politique de l'environnement, il existe encore bien d'autres options. Pour être vraiment efficaces, le train de mesures à mettre en oeuvre doit comporter une vaste gamme de moyens d'intervention.

Chiffrer la valeur des biens et services de l'environnement

Dès lors que l'on chiffre la valeur des biens et services de l'environnement, au lieu de les considérer comme gratuits, on comprend la valeur de tout ce que représentent les ressources de l'environnement dont dépendent le bienêtre et la sécurité de tous. Cette valeur est proportionnellement plus grande pour les collectivités pauvres et marginalisées, qu'il s'agisse de leurs moyens d'existence, de leurs capacités de survivre ou de résister. En assignant un prix à l'environnement, on lui réserve la place qui lui revient dans l'ensemble des politiques

Propositions d'action

Chiffrer la valeur de l'environnement

- Affiner et améliorer les méthodes utilisées pour calculer la valeur économique des biens et services de l'environnement et l'impact sur l'environnement de l'activité économique;
- Évaluer les coûts et bénéfices environnementaux dans tous les secteurs de l'économie afin de faire de la comptabilité écologique une pratique courante dans le domaine de la comptabilité locale ou nationale et dans celle des entreprises;
- Encourager les professeurs d'économie à intégrer les instruments et méthodes de comptabilité environnementale dans tous les programmes d'enseignement.
- Tenir compte des coûts et bénéfices de l'environnement dans la mise au point des politiques.

suivies. De nombreuses tentatives ont été faites pour mettre au point des méthodes afin d'attribuer une valeur monétaire aux biens et services de l'environnement et à l'impact sur l'environnement de l'activité économique. Il va falloir affiner et valider ces méthodes.

Placer le marché sous le signe du développement durable

Il existe une infinité de moyens de mettre le marché au service du développement durable : on peut instaurer des systèmes de permis négociables, supprimer les barrières tarifaires et les subventions publiques qui portent atteinte à l'environnement, subventionner de jeunes entreprises écologiquement saines, ouvrir des marchés pour les services écologiques, encourager les mesures de transparence et d'affectation de recettes fiscales. Mis en oeuvre dans un cadre qui s'y prête, les instruments du

Propositions d'action

Le marché au service du développement durable

- Promouvoir des politiques sur mesure alliant les instruments du marché et des mesures coercitives traditionnelles, comme l'internalisation des coûts environnementaux, en instaurant des taxes environnementales et en supprimant les subventions qui ont des répercussions défavorables sur l'environnement;
- Forger des partenariats entre les pouvoirs publics, l'industrie et d'autres forces afin d'ouvrir des marchés aux biens et services environnementaux, en utilisant des instruments comme la législation, les mesures d'incitation, les mécanismes du marché et autres méthodes propres à influencer le marché et le comportement du consommateur;
- Analyser et corriger les déséquilibres et failles du marché, notamment en diminuant les subventions grâce auxquelles les prix sont maintenus artificiellement en dessous du coût de production et d'utilisation de ressources comme les hydrocarbures, les pesticides, l'eau et l'électricité;
- Mettre au point des mesures d'incitation plus nombreuses et plus efficaces pour tirer parti de situations dans lesquelles tant l'économie que l'environnement sont gagnants, notamment :
 - Faire profiter davantage les collectivités des marchés de biens de l'environnement (par exemple, par des pratiques commerciales loyales);
 - Instaurer une politique de transparence afin de montrer du doigt ceux qui polluent — par exemple, des registres accessibles au public où sont consignés les émissions et les transferts de polluants, dans lesquels les entreprises doivent indiquer les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol;
- Encourager les pouvoirs publics à jouer toujours davantage un rôle de catalyseur axé sur la coopération (plutôt que sur la réglementation) et favoriser une meilleure coordination nationale entre les décisions en matière d'échanges internationaux et la politique de l'environnement;
- Ouvrir des marchés aux biens et services « verts » ;
- Intervenir activement pour stimuler une consommation et une production durables;
- Fournir des incitations en vue d'une production et d'une innovation efficaces sur le plan écologique.

marché s'avèrent souvent plus efficaces que des mesures de coercition, sans compter que leur souplesse encourage l'innovation privée bien mieux que des politiques contraignantes. Toutefois, le marché répugne à appréhender le long terme et l'incertitude liés à certains problèmes d'environnement.

Des initiatives volontaires

Il faut s'attacher davantage à capter le potentiel qu'offrent tant les initiatives volontaires des individus que celles des entreprises. De telles initiatives sont de plus en plus reconnues par le secteur privé comme un moyen de contribuer à la protection de l'environnement et d'être perçues comme « vertes ». Quant aux initiatives volontaires des individus, elles sont le point d'ancrage de nombreuses formes de comportement écologiquement responsable.

Propositions d'action

Appuyer les initiatives volontaires

- Soutenir des initiatives volontaires, comme celles signalées ci-après :
 - Engagement pris par des entreprises de réaliser de nouveaux objectifs environnementaux;
 - Adoption de codes de conduite par des industries d'un secteur donné en matière de responsabilité vis-àvis de l'environnement;
 - Mise au point d'objectifs de performance environnementale convenus entre les pouvoirs publics et une entreprise ou un secteur;
 - Conclusion d'accords à caractère contraignant ;
- Soutenir les initiatives volontaires prises par des ONG, comme :
 - Des campagnes de propreté et de recyclage environnementaux;
 - Plantation d'arbres ;
 - Remise en état de zones dégradées.

Suivi de l'application des politiques

Les pouvoirs publics sont souvent prompts à adopter des déclarations et programmes d'action, mais ils renâclent à les mettre en oeuvre. Il faut s'attaquer d'urgence au manque de volonté politique et surveiller la mise en oeuvre et l'exécution. Souvent, il n'existe pas de processus public de suivi de l'application et les responsabilités ne sont pas clairement établies à chaque niveau administratif. Les ONG jouent un rôle très important sur le plan national en effectuant un examen indépendant et en appelant l'attention sur les failles de la politique et l'insuffisance des résultats. Ceux qui sont visés risquent de mal le prendre, mais l'existence d'un tel examen public est une puissante incitation à atteindre des résultats. Il importe de reconnaître le rôle constructif que joue un tel examen sur le plan de la transparence et de l'efficacité du système dans son ensemble.

Refonte et partage des attributions

L'interaction créative d'individus et de groupes restreints fournit souvent des solutions efficaces permettant de gérer des situations complexes et variables. Il ne faut pas négliger la capacité locale d'intervention et d'adaptation. Pareille approche peut s'appliquer à différents niveaux et joue un rôle important en matière de gestion de l'environnement et révèle la nécessité de revoir la distribution des rôles et des responsabilités.

Le transfert de certaines responsabilités par le biais de la subsidiarité et de la décentralisation apparaît de plus en plus clairement comme un moyen efficace de garantir que l'élaboration et l'exécution des politiques soient davantage actualisées. À bien des égards, la responsabilité de la santé et de la sécurité environnementale et sociale se situe au niveau local ou municipal, qui joue un rôle essentiel en matière d'atténuation de la pauvreté, d'amélioration de l'environnement local et de mise en place d'un système d'alerte rapide sur des questions importantes ou appelées à le devenir sur les plans national et international. Pour que la dévolution du pouvoir à ce niveau-là soit efficace, il faut instaurer des systèmes de gestion participative environnementale, recenser toutes les parties prenantes et s'assurer qu'elles se trouvent « autour du tapis vert ». Dans les pays en développement en particulier, le fait d'encourager la participation à la prise de décisions en

Propositions d'action

Participation à la gestion

- Élaborer des partenariats stratégiques entre les gouvernements, les collectivités, le secteur privé et les ONG, en particulier s'agissant des activités de conseil, d'exécution et de financement, avec des responsabilités clairement définies pour les participants;
- Encourager et fournir des occasions pour l'industrie et le secteur privé de contribuer au développement et à l'exécution de programmes de développement durable;
- Donner à la société civile un rôle plus central dans la gestion de l'environnement, en supprimant les obstacles systémiques à la participation, en particulier des femmes, des populations autochtones et des jeunes, et en prêtant attention au savoir et aux stratégies de survie des populations autochtones;
- Améliorer les mécanismes institutionnels de participation pour les acteurs de la société civile et du secteur privé;
- Avaliser officiellement certaines pratiques locales de gestion communautaire des ressources et faire participer les collectivités au cadre national juridique et réglementaire;
- Intéresser les habitants à la protection de l'environnement en leur montrant les enjeux par des lois et des règlements qui définissent les droits fonciers individuels ou collectifs et le statut d'occupation;
- Attribuer des responsabilités communes mais différenciées à tous les participants.

matière d'environnement et d'utilisation des ressources, de montrer aux parties prenantes qu'elles ont un rôle important à jouer, contribuera à désarmer les soupçons mutuels et à permettre aux grands groupes de participer sur un pied d'égalité à la gestion de l'environnement qu'ils ont en partage.

L'action au niveau local

La façon dont les principes locaux d'*Action 21* ont été accueillis dans les pays en développement et dans les pays industrialisés est un argument puissant en faveur de la décentralisation. Toutefois, la décentralisation au niveau local n'a pas toujours accru l'efficacité, notamment dans les pays à revenu faible ou moyen, et ceci s'explique par les facteurs ci-après :

- Souvent, la démocratie locale n'existe pas ;
- Il y a un chevauchement des responsabilités entre les différentes autorités ;
- Les niveaux supérieurs de gouvernement accaparent souvent le pouvoir et la maîtrise des ressources, y compris le pouvoir de lever des impôts; et
- La capacité technique et institutionnelle des pouvoirs locaux est faible et pâtit d'une gouvernance locale inefficace.

Les mesures locales jouent un rôle particulièrement important en matière de lutte contre la pauvreté. Comme cela ressort des scénarios esquissés au chapitre 4, les politiques les plus réussies, ont fait participer les individus et les collectivités locales au lieu de les ignorer. Il importe qu'ils soient en mesure de prendre part à la prise des décisions qui concernent l'accès aux avoirs et services écologiques communs, ainsi que leur gestion. À cet effet, il est indispensable de pouvoir faire fond sur des institutions locales démocratiques et vigoureuses.

Comment renforcer les initiatives locales

- Intégrer les principes « locaux » d'Action 21 dans les politiques urbaines, tout en respectant leur nature consultative et participative;
- Sensibiliser l'opinion et assurer sa maîtrise de l'environnement local (tant rural qu'urbain), tout en soulignant les liens qui unissent celui-ci à l'environnement mondial:
- Créer des occasions d'une participation du public à l'élaboration des décisions concernant l'environnement local et appuyer les droits de la collectivité de posséder et de mettre en valeur la terre sur laquelle ses membres habitent et les ressources qu'ils utilisent.

Les initiatives régionales

Il faut être attentif également aux aspects régionaux de la politique environnementale, ce qui implique de renforcer les organes, initiatives, institutions et alliances à caractère régional. En renforçant les rôles du niveau régional, on prépare le succès d'une politique se situant à une échelle appropriée en ce qui concerne de nombreux processus et menaces environnementaux. Dans la chaîne qui unit le niveau local et le niveau mondial, les blocs régionaux jouent un rôle toujours plus important; de nouveaux blocs régionaux se forment et des initiatives qui avaient été bloquées reprennent vie. Il faut consacrer une attention accrue à la mise au point d'une politique environnementale régionale et définir clairement les responsabilités respectives des institutions locales, nationales, régionales et mondiales.

Les initiatives mondiales

La gamme des parties prenantes mondiales, notamment les organisations intergouvernementales, les entreprises multinationales et les ONG internationales, ne cesse de s'élargir. Les ONG de protection de l'environnement sont de plus en plus associées à la gouvernance écologique internationale, notamment aux activités déployées par le Fonds mondial de l'environnement, la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Il faudrait s'inspirer davantage de cette expérience tant à l'occasion des dialogues organisés entre les parties prenantes lors de négociations internationales que dans la mise en oeuvre de programmes internationaux.